

Avis voté en plénière du 15 février 2012

# Bilan du Grenelle de l'environnement : pour un nouvel élan

---

## Déclaration du groupe de la CFDT

Dans sa lettre de mission le Premier ministre considère « le Grenelle de l'environnement comme un programme de société visant à opérer une mutation écologique vers des modèles de développement durable », et rappelle que « ...le gouvernement a l'ambition de favoriser des évolutions profondes et irréversibles de la société... ». La CFDT comme d'autres d'acteurs, partage ces objectifs. Mais le bilan du Grenelle de l'environnement montre sans équivoque que les thématiques majeures n'ont pas avancé comme l'exige la situation économique, sociale et environnementale.

L'avis qui nous est proposé pour définir les voies et les moyens afin de relancer la dynamique du Grenelle, convient à la CFDT, car nous partageons le constat d'un essoufflement progressif faisant craindre la remise en cause d'engagements emblématiques.

Trois priorités d'actions méritent d'être mises en exergue parmi les axes ciblés et les propositions formulées.

Le Grenelle de l'environnement a montré tout l'intérêt de la gouvernance à cinq, tant en termes de processus d'élaboration que de nature des décisions. Toutefois, les rapports entre cette forme de gouvernance à cinq et le pouvoir législatif méritent une clarification. L'espace laissé à la concertation environnementale et au dialogue social n'est pas toujours celui attendu par les acteurs.

Ainsi, l'audience accordée au *lobbying* est, elle, contradictoire avec les objectifs de transparence ; Si des ajustements peuvent être nécessaires pour la mise en œuvre des décisions, cela doit se faire selon les règles adaptées de la gouvernance à cinq.

Le débat sur le dispositif d'encouragement de la Responsabilité sociale des entreprises, - l'article 225 - est illustrant. Il démontre le manque de volonté de certains, de promouvoir la transparence et le dialogue avec les différentes parties prenantes, objectifs majeurs de ce *reporting* social et environnemental. Le développement de la RSE a d'ailleurs été récemment confirmé avec l'adoption de la norme ISO 26 000.

Ce *reporting* doit être considéré comme un gage de la performance et de la compétitivité des entreprises qui intègre les trois dimensions du développement durable.

La CFDT considère que la situation économique, sociale et environnementale nécessite de redynamiser des objectifs majeurs comme l'efficacité énergétique dans les logements et les transports. Cela exige le renforcement des actions pour la sobriété et l'efficacité énergétique avec des mesures volontaristes ou contraignantes avec des moyens renforcés de l'ADEME.

Les moyens nécessaires à une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux impliquent une réorientation de la fiscalité environnementale, des prélèvements et des dépenses fiscales. La CFDT reste persuadée que la situation demande de redéfinir et de mettre en place une Contribution climat énergie avec une redistribution équitable d'une partie de la collecte au profit des ménages les plus fragilisés. Nous regrettons que le temps ait manqué à la commission temporaire pour traiter cette question complexe.

La crise rend la conversion écologique de nos économies plus urgente que jamais, que ce soit en termes d'emplois, d'avenir industriel du pays ou d'indépendance énergétique.

Pour la CFDT, cet avis engage également le CESE dont les travaux doivent s'organiser pour démontrer combien, loin de s'opposer, conversion écologique de l'économie et lutte contre les inégalités sociales sont étroitement liées.

La CFDT a voté l'avis.